

Irradiation des aliments :

Combien de fraudes en France ?

Communiqué de presse
Collectif français contre l'irradiation des aliments
16 avril 2007

Malgré des risques sanitaires non négligeables liés à la consommation d'aliments irradiés, le contrôle des denrées commercialisées en France est quasiment inexistant. Le Collectif français contre l'irradiation des aliments dénonce cet état de fait et interpelle les candidats aux élections sur ce laxisme dans l'application de la loi. Il questionne par ailleurs la réglementation existante, en particulier les dérogations françaises et l'absence de recherches quant aux risques sanitaires.

L'irradiation des aliments consiste à soumettre les produits à un rayonnement gamma de très haute énergie (généralement issu du Cobalt 60) ou à un faisceau d'électrons de très haute énergie. Deux directives européennes déterminent la liste de produits pour lesquels l'irradiation est autorisée (**herbes aromatiques, épices, condiments alimentaires**) et l'obligation d'étiquetage. La France, a obtenu des dérogations pour de nombreux produits supplémentaires : **oignon, ail, échalote, légumes et fruits secs, flocons et germes de céréales pour produits laitiers, farine de riz, gomme arabique, volaille, cuisses de grenouilles congelées, sang séché et plasma, crevettes, ovalbumine, caséine et caséinates** (additifs alimentaires).

Sur le plan sanitaire, des risques non négligeables ont été démontrés : l'irradiation provoque une perte de vitamines importante dans les aliments (notamment les vitamines A, B1, C et E), ainsi que des risques de cancérogénèse et de mutagénèse dus à la prolifération de radicaux libres et de molécules nouvelles au sein de l'aliment irradié. Des scientifiques ont par ailleurs souligné le manque de données fiables pour évaluer le risque réel lié à la consommation d'aliments irradiésⁱ.

Malgré ces risques patents pour la santé des consommateurs, **il est aujourd'hui impossible de connaître la quantité d'aliments irradiés commercialisés** dans l'Union européenne, et notamment en France. Selon le dernier rapport de la Commission européenne, le pourcentage des produits irradiés non étiquetés a globalement augmenté. Seuls 16 Etats membres sur 25 ont déclaré avoir réalisé des contrôles. La France, en 2004, a effectué seulement 60 contrôles tandis que l'Allemagne avait analysé plus de 4000 échantillons. En 2006, 105 échantillons ont été analysés en France, dont 10% étaient frauduleuxⁱⁱ.

A ce constat, s'ajoute une véritable explosion du nombre d'unités d'irradiation au niveau mondial, particulièrement dans des pays à forte capacité d'exportation. Par exemple, en Chine, le nombre d'installations en capacité d'irradier les aliments est passé de 7 en 2003 à 50 en 2006. L'Inde a l'objectif de construire 25 unités d'ici 2012. Le Mexique en 2008 se dotera de la plus grande installation d'irradiation du monde pour exporter goyaves, pamplemousses, mandarines...

L'usage de cette technologie a également des **conséquences environnementales et socio-économiques**. Grâce à son efficacité multi-usages (conservation, décontamination, ralentissement du mûrissement, inhibition de la germination) et parce qu'elle permet un traitement de long terme de très nombreux produits, des déplacements sur longue distance et des stockages de longue durée, l'irradiation des aliments favorise les approvisionnements lointains, au détriment de l'économie locale (*dumping*, délocalisations, pertes d'emplois) et de la souveraineté alimentaire, au Nord comme au Sud. Par ailleurs, l'augmentation des transports due à la circulation inutile de produits contribue de façon non négligeable à la pollution, au gaspillage de carburant et au réchauffement climatique à travers la production de gaz à effet de serreⁱⁱⁱ

La **négligence de l'administration française** quant au contrôle des règles d'autorisation et d'étiquetage est par conséquent incompréhensible. La Commission européenne, pour sa part, « attend des États membres qu'ils augmentent le nombre de contrôles effectués sur ces produits et qu'ils prennent les mesures appropriées ».iv.

Le Collectif français contre l'irradiation des aliments a **interpellé les douze candidats à l'élection présidentielle** sur leurs engagements concernant la réglementation sur les aliments irradiés et le contrôle de son application en France. Les positions des candidats seront prochainement rendues publiques.

Nous nous adresserons également aux candidats aux élections législatives.

Nous attendons avec intérêt et détermination **que des mesures rigoureuses soient prises par les prochaines équipes élues par les Français** pour remédier à cette situation.

Nous demandons en particulier une application stricte de la loi en matière de contrôles des aliments et des sanctions correspondantes ; une modification de la liste des aliments autorisés en France de telle façon à être conforme à la liste de référence européenne ; la mise en place d'une enquête sur les fraudes (défauts d'étiquetage des aliments irradiés et vente d'aliments irradiés non autorisés); le déblocage de fonds pour une recherche indépendante sur les effets pour la santé et dans l'attente de résultats, application du principe de précaution.

Nous appelons par ailleurs les parlementaires européens à agir pour que les pays de l'Union européenne respectent leurs engagements.

Le Collectif français contre l'irradiation des aliments

Action Consommation - Adéquations - Agir Pour l'Environnement - Les Amis de la Terre - Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs - Association pour l'Information sur la Dénaturation des Aliments et de la Santé (AIDAS) - ATTAC - Biocoop - Collectifs Bure-Stop - Confédération Paysanne - CRIIRAD - Ecoforum - Ekwo - Fédération Nature et Progrès - Food and Water Watch Europe - Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures (MDRGF) – RECit (Réseau des écoles de citoyens) – Réseau Sortir du Nucléaire

Contacts presse :

Véronique Gallais – Action Consommation : 06 86 89 78 89

Roland Desbordes – CRIIRAD : 06 86 18 01 87

François Veillerette – MDRGF : 06 81 64 65 58

Collectif français contre l'irradiation des aliments

c/o Action Consommation - 21ter rue Voltaire – 75011 Paris
irradaliments@actionconsommation.org

ⁱ Burnouf D., Delincée H., Hartwig A., Marchioni E. Miesch M., Raul F. et Werner D., *Etude toxicologique transfrontalière destinée à évaluer le risque encouru lors de la consommation d'aliments gras ionisés*, Rapport final 2001

ⁱⁱ *Contrôle des denrées alimentaires susceptibles d'être décontaminées par traitement ionisant*, DGCCRF, 28.03.2007

ⁱⁱⁱ Cf. analyses du Collectif français contre l'irradiation des aliments :
Risques sanitaires, environnementaux et économiques liés à l'irradiation des aliments
<http://www.actionconsommation.org/publication/docs/risquesanitaire.pdf>
Irradiation des aliments : une technologie de la mondialisation
http://www.actionconsommation.org/publication/docs/dossier_irradiation.pdf

^{iv} *Rapport de la Commission sur le traitement des denrées alimentaires par ionisation pour l'année 2004* (2006/C 230/08) :
http://lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2006/c_230/c_23020060923en00280045.pdf